une politique également imprudente et impudente!

La paix est faite, dites-vous?

La paix est signée, affirmez-vous?

Ce n'est pas vrai; encore une fois de plus vous en avez menti!

L'armée va-t-elle revenir?

Allez-vous faire rentrer dans leurs foyers les 50,000 hommes que vous avez déplacés?

La flotte va-t-elle retourner dans ses ports respectifs?

Le gaspillage des millions des frais de guerre va-t-il cesser?

Et les mères de famille, ignoblement trompées par vos déclarations, sont-elles certaines désormais de revoir bientôt leurs fils échappés soit aux épidémies mortelles, soit aux mutilations sanglantes?

Vous savez bien que non.

Vous avez signé un papier avec le bey.

Or le bey est-il en état de soumettre les tribus rebelles?

Pas le moins du monde, et, tout en étant à Tunis, si on y est en ce moment, il va falloir continuer pendant des années, une guerre longue âpre et cruelle.

Vous n'avez donc pas signé la paix avec le bey, puisque vous n'étiez pas en guerre avec le bey.

La guerre reste tout entière, telle qu'elle était, avec les tribus qui vous résistent, qui se replient devant vous, et qui marcheront de nouveau en avant chaque fois que vous serez obligés de vous retirer.

Il n'y a rien de changé dans la situation, rien du tout; il n'y a qu'un danger de plus.

Sous le fallacieux et menteur prétexte d'un Protectorat, vous avez purement et simplement annexé la Tunisie, et cela au mépris de vos engagements, de vos promesses, de vos déclarations.

La France s'empare de la Tunisie, met la main sur le bey, qui devient moins qu'un sous-préfet, saisit les finances du pays, l'occupe militairement, se substitue à lui dans tous les rapports extérieurs et intérieurs.

Qu'est ce donc que cela, Tartufes républicains?

Et croyez-vous l'Europe assez bête pour ne pas voir que ce n'est qu'une conquête pure et simple, et à peine déguisée par une ruse grossière?

Déjà l'Angleterre s'émeut; on annonce des interpellations à la Chambre des communes. Le *Times* crie sur tous les toits que les agissements de la France en Tunisie sont faits pour diminuer, dans une certaine mesure, la sympathie et l'amitié de l'Angleterre à notre égard, et il ajoute cette phrase significative:

Ce n'est pas une jalousie commerciale ou politique qui produit cet effet (le refroidissement), mais plutôt un sentiment d'inquiétude, lorsque l'Angleterre voit une nation, qui semblait être entrée dans une voie meilleure, s'en écarter pour des intérêts commerciaux imaginaires et suivre une politique qui n'est pas conforme aux bonnes traditions du droit des gens.

La Chambre des députés d'Italie, par l'organe de MM. Rudini, Bellia et Crispi, interpellent le cabinet aujourd'hui même, et il est probable que M. Cairoli va sauter, s'il ne prend pas une attitude qui sauvegarde les intérêts de l'Italie.

Donc, voilà l'Angleterre, l'Italie et la Turquie, à qui l'on prend son protectorat, qui vont marcher de l'avant et nous demander compte de notre conduite hypocrite et déloyale, qui nous mène à annexer un territoire sous prétexte de châtier des tribus qui sont indépendantes, de fait, du susdit territoire.

Et cela n'empêche pas qu'aujourd'hui, dans tous les départements, comme hier à Paris, les radicaux ne hurlent qu'avec des démonstrations de joie délirante: La paix est faite! la paix est signée!

C'est-à-dire que jamais nous n'avons été dans une situation plus grosse d'inquiétudes.

La guerre de Tunisie va continuer de plus belle.

Et nous sommes à la veille d'avoir l'Europe sur les bras.

Si les polichinelles qui nous gouvernent trouvent que c'est de la bonne besogne et qu'il y a lieu de se réjouir, ils ne sont pas difficiles!

(*Pays*).

MORT DE L'AMIRAL DE LA RONCIÈRE LE NOURRY.

Ainsi que le faisaient malheureusement prévoir nos dernières informations, l'amiral de la Roncière Le Nourry n'a pas survécu au mal dont il était atteint. Il est mort hier à dix heures du soir, après une longue agonie et de terribles souffrances.

Rappelons en peu de mots, ce que fut ce marin éminent, ce citoyen d'élite, cet homme de bien que perd notre pays.

Né en 1813, le baron Clément de la Roncière Le Nourry fut admis en 1829 à l'Ecole Navale. Après diverses campagnes dans les mers du Sud et plusieurs missions en Angleterre, il franchit rapidement les grades inférieurs et fut bientôt nommé capitaine de frégate, puis, en 1852, chef-d'état-major de l'escadre de la Méditerranée.

Pendant la campagne de Crimée, il commandait le *Roland*, et sa brillante conduite à Strelitzka lui valut le titre de capitaine de vaisseau et de membre du conseil d'amirauté. Plus tard, en 1856, il dirigeait l'expédition scientifique dans les mers du Nord; et, après plusieurs missions à la tête de la division du Levant, obtenait en 1861 le grade de contre-amiral. Ce fut lui qui, en 1866, prit le commandement d'une division navale cuirassée et opéra l'évacuation de nos troupes du Mexime.

Au début de la guerre de 1870, il était vice-amiral. A ce titre, il fut mis à la tête des marins de la flotte envoyés dans les forts de Paris. Nous n'avons pas à rappeler comment il se conduisit alors: la sortie d'Epinay-sur-Seine, l'attaque du Bourget, ont immortalisé nos marins de leur commandant.

En 1871, les électeurs de l'Eure l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Il y siégea constamment à la droite.

L'amiral de la Roncière Le Nourry a publié plusieurs ouvrages fort appréciés, entre autres: *Considérations sur les marines à voile et à vapeur de France et d'Angleterre* (1844); *la Marine au siège de Paris* (1872), avec atlas.

Il était, depuis 1873, président de la Société de géographie.

L'amiral était sénateur de l'Eure et grand officier de la Légion d'honneur.

L'ARGENT AVANT L'HONNEUR

Le conseil d'Etat, réorganisé, vient de rendre un arrêt qui aura un grand retentissement, croyons-nous, dans l'armée. On se souvient que M. Brissy, sous-intendant militaire de première classe, condamné à mort en 1871 par le conseil de guerre de Marseille, pour participation à la Commune, et amnistié en 1879, vit, par une décision du 3 novembre 1879 du conseil de la Légion d'honneur, sa réintégration sur les contrôles repoussée.

M. Brissy s'est pourvu devant le conseil d'Etat contre cette décision.

Dans sa dernière séance, le conseil a annulé la décision du conseil de la Légion d'honneur et décidé que l'amnistie ayant rendu à M. Brissy tous ses droits civils et politiques, celui-ci ne pouvait être exclu des contrôles de l'ordre. Mais en même temps il a refusé à M. Brissy la liquidation de sa solde arriérée depuis 1871, pour le motif qu'il n'avait pas été depuis lors en activité, ni en disponibilité, ni dans aucune des positions donnant droit à une solde.

Voyons, raisonnons un peu. Le conseil d'Etat a décidé que M. Brissy avait recouvré l'honneur et qu'il était digne de marcher de pair avec les plus vaillants, les plus nobles.

Mais il a déclaré que si M. Brissy pouvait reprendre et reporter sa croix, il n'était pas digne de toucher son arriéré de solde.

D'où il faut conclure que la croix d'honneur doit céder le pas aux écus de cent sous et que l'argent passe avant l'honneur.

Encore une théorie opportuniste à propager.

Les artistes du Nord et du Pas-de-Calais AU SALON.

— Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

I.

Les Peintres.

Le Salon de cette année offre une quantité considérable d'œuvres sérieuses, et parmi les envois qui intéressent la masse des visiteurs, je constate avec plaisir que beaucoup d'artistes du Nord et du Pas-de-Calais se distinguent et obtiennent un vif succès. Votre région, d'ailleurs, est toujours, comme contingent, la plus forte du Salon, après Paris. L'an dernier, le Nord et le Pas-de-Calais étaient représentés par 99 peintres; cette année-ci, malgré une diminution de 1500 numéros sur la totalité des tableaux admis, vos deux départements ont 79 artistes peintres enrigistrés au catalogue. Cela prouve que vos artistes travaillent et se font valoir, et j'entreprends avec une vive satisfaction la revue complète de leurs envois, depuis le plus brillant jusqu'au plus modeste, étant donné que tout effort mérite d'être signalé et apprécié.

***

Et d'abord, commençons par vos concitoyens.

En premier lieu j'ai à citer M. J. Weerts qui expose le *portrait de son père*. Le modèle est assis, les mains croisées en paraissant écouter attentivement un interlocuteur invisible. C'est un type de vieillard robuste, à physionomie ouverte, au regard intelligent et doux, rayonnant de vie et de santé. Comme on voit, il y avait là de quoi faire un bon portrait et je m'empresse de constater que l'artiste l'a parfaitement réussi. Il y a mis tout son talent stimulé encore par cette agréable besogne filiale, et il a produit un travail qu'on peut louer sans réserve.

La pose est familière et naturelle, le dessin d'une grande souplesse et très correct, l'expression rend avec beaucoup de bonheur le calme et la quiétude de cette physionomie au repos, et le coloris, plein de vigueur, accuse un vrai tempérament de peintre. On a donné à ce tableau une bonne et excellente place, ce qui n'est que justice, car l'œuvre est tout à fait remarquable et compte parmi les bons portraits du Salon. Vous me permettrez d'en féliciter sincèrement votre concitoyen.

Voici deux autres portraitistes de Roubaix. M. Aug. Delécluse a envoyé un *Portrait d'homme* d'un genre peu demandé, soit la physionomie d'un monsieur gai qui rit au nez du visiteur et se le montre du doigt d'un air moqueur...

Je ne comprends pas bien. Est-ce le modèle qui a cru original de poser dans cette attitude hilare ou est-ce le peintre qui a trouvé spirituel de présenter ainsi son type au public? Ils en ont évidemment le droit l'un et l'autre, tous les goûts étant dans la nature, mais je crois que, le cas échéant, cela fait plutôt du mal que du bien à l'œuvre, au point de vue artistique.

Ce rieur n'est pas mal peint, mais malgré sa façon excentrique de se présenter dans le monde, il manque de relief et de touche.

Ce genre demande une main déjà bien exercée et M. Delécluse me paraît devoir apprendre bien des choses encore avant de se risquer sur le terrain, où je le trouve prématurément aujourd'hui. Néanmoins j'enregistre son envoi comme un effort courageux et je me plais à en prendre date.

Le *Portrait d'homme* de M. Auguste Lefebvre a des qualités de dessin qu'il convient de louer, l'expression est également assez trouvée, mais la peinture est un peu vague et s'estompe avec trop de crudité, négligence d'ailleurs facile à réparer dès que l'artiste le voudra bien.

M. Ernest Masson, est un coloriste remarquable. Son tableau, les *Foins*, vous montre une femme des champs debout en silhouette sur un horizon de peinture grasse et énergique. Il y a du Millet là-dedans et ce n'est pas peu dire. C'est chaud, vivant et d'une note réaliste du meilleur aloi. Je n'ai qu'une critique à formuler, mais elle ne regarde pas l'artiste: pourquoi le jury de placement a-t-il juché cet excellent petit panneau dans la région des médiocres? Voilà qui est vraiment injuste, surtout quand j'en vois tant qui sont loin d'avoir la valeur picturale de l'envoi de votre concitoyen.

Voici un tableau de dimension, *Caïn et Abel*, signé G. Krabansky. L'artiste a choisi le moment où le fratricide a été commis; le malheureux Abel gît inanimé au premier plan et Caïn, pris d'épouvante farouche, s'enfuit au loin. Cela ne manque pas d'effet tragique au point de vue de la composition rigoureusement académique, mais l'inexpérience de la peinture est visible. Le ton général de cette grande toile est monotone et neutre, mais, je me hâte de le dire, il y a des parties, notamment les chairs mortes du corps d'Abel qui peuvent passer pour une promesse sérieuse. Donc, à enregistrer en attendant.

***

Votre chef-lieu présente un fort brillant contingent d'artistes.

Comme d'habitude, M. Carolus Duran obtient un succès aussi éclatant que sa peinture. Son *Portrait de Mme X**** est un des morceaux à effet les plus connus du Salon Et pourtant, ce tableau n'est pas une fanfare comme le sont d'ordinaire les œuvres du maître lillois. C'est une toilette de satin noir d'où émerge la belle et imposante figure du modèle. Mais je crois qu'il serait difficile de mieux faire vivre ces chairs, de mieux faire parler ce regard, de mieux faire ressortir la distinction individuelle par la dignité de cette pose de grande dame et le naturel aisé de l'attitude. Ce portrait, conjointement avec ceux de Bonnat et de Paul Dubois, est classé parmi les quelques œuvres maîtresses du Salon. L'artiste m'a semblé moins heureux dans son travail typique intitulé: *Un futur doge*.

C'est un enfant de deux ans à peine, debout dans une espèce de toge en brocart rouge et faisant saillir sa grasse et rondelette figure sur un fond cramoisi. Une brassée de fleurs grenat et de haut rose couvre le guéridon contre lequel cet éclatant poupard s'appuie. Il a nom Beppino et il célèbrera un beau jour ses noces souveraines avec l'Adriatique, car nous sommes au XVIe siècle, au temps de *Venezia, la regina della mar*... Ce Beppino m'a tout l'air d'une réplique à l'Honorius qu'exposait J. P. Laurens, l'an passé, et qui n'a pas trop ameuté les visiteurs. Quoi qu'il en soit, c'est une symphonie en rouge majeur, exercice auquel l'artiste s'est livré avec sa maëstria habituelle, mais c'est violent, cela éclate aux yeux et cela n'arrive qu'à un effet purement visuel sans autre impression. Beaucoup préfèrent la gamme sobre et autrement puissante du portrait de M*** et je suis de leur avis.

On s'arrête également avec attention devant la *Maison de Thérèse*, de M. Emile Salome. Un intérieur campagnard, avec des bûches flambant dans l'âtre et une femme, la Thérèse du motif, paisiblement occupée à éplucher des pommes de terre. Peinture chaude et vive, saisissant sans tons criards toutes les nuances de cet ameublement rustique et prodiguant la clarté et le relief avec un talent hors ligne. Un des bons tableaux de cette salle.

La *Source* de M. Eug. Deully, Un peu maniéré peut-être, mais très-gracieux, dégageant beaucoup de charme et attrayant de grâce poétique et juvénile.

Voici une marine, le *Calme*, par M. Louis Sauvaige. Des barques de pêcheurs se trouvent en panne sur une mer immobile qu'éclaire à grandes teintes le soleil couchant. Cela est bien observé, bien travaillé et très réussi d'ensemble.

Autre marine, *Avant l'orage*, par M. L. Schoutteten: une plage d'un fort bel effet et que le jury de placement a eu grand tort de hisser trop haut en donnant la préférence de la cymaise à une chose bien conventionnelle et bien médiocre, une *Fille de Jaïre*, je crois, de Mme Sallet-Wagner. C'est un impair que M. Schoutten n'aurait pas dû endosser, son œuvre ayant incontestablement plus d'acquit et de valeur.

Un grand panneau décoratif, *Actéon*, de M. Maurice Lelièvre, frappe par ses qualités nettes et franches au point de vue du dessin et de la composition. C'est lumineux, doux d'effet et d'une impression très agréable.

Je lui préfère pourtant le petit panneau de M. Ch. Lobbedez, le *Nourrisson*, soit deux femmes de la campagne, assises dans les blés et dont l'une allaite son bébé pendant que l'autre suit de l'œil cette douce occupation maternelle. C'est rendu avec un soin infini; seulement le ton est un peu sombre, je voudrais un effet plus ensoleillé.

Citons encore, parmi les envois des Lillois, un bon paysage, *Labour d'Automne dans l'Artois*, de M. Pluchard; un tableautin très travaillé, *Village hollandais*, de M. Dierickx; un bon tableau comme composition mais un peu faible de couleur, le *Retour d'un concours* et un petit tableau de genre, *Averse dans une mansarde*, par M. Denneulin; une assez bonne nature morte, *Poissons*, de M. Gauthier; un paysage clair et agréablement traité, les *Colzas*, de M. Ch. de Carné; des *Pivoines* assez réussies, quoiqu'un peu palottes, de M. Alfred Florent et enfin une *Fillette*, par M. Agache, un *Lion* pas flatté du tout de M. De Prins, deux paysages de MM. Tony-Vergnolet et A. Savary, une *Nature morte* de M. G. Poulain et une *ibidem* de Mlle Croman et des portraits par MM. O. de Haes, V. Merlin et G. Petit-Wery.

(*A suivre*) A. C.

NOUVELLES MILITAIRES

Les grandes manœuvres.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à partir de cette année le nombre des corps d'armée opérant des grandes manœuvres serait doublé.

Volontariat d'un an. — Les instructions suivantes viennent d'être données par le ministre de la guerre à tous les commandants de corps d'armée au sujet des examens du volontariat.

Tous les candidats devront être convoqués pour le 29 août, à huit heures du matin.

Ne seront admis à l'examen écrit que les jeunes gens reçus par les conseils de révision, lesquels siégeront du 1er juillet au 27 août.

La demande devra être rédigée sur timbre de 60 centimes et accompagnée de l'autorisation du père ou du tuteur, d'un certificat d'identité délivré par la commissaire de police et de l'acte de naissance.

Le texte de la dictée sera lu préalablement, à haute voix; puis dicté et lu de nouveau. Il sera accordé cinq minutes pour la correction.

Les copies une fois ramassées, le problème sera donné.

Les candidats auront une heure et demie pour cette partie de l'épreuve. Dans la correction de celle-ci entrent deux éléments d'appréciation: le raisonnement et l'application des règles.

Pour compléter ces renseignements, ajoutons que les erreurs matérielles, dans les opérations, doivent être comptées d'une manière moins sévère que les fautes do raisonnement.

Le 8 septembre au plus tard, les présidents de commissions envoient au ministre, par lettre chargée, un état exclusivement numérique, indiquant le classement par le nombre de points obtenus

D'après ces résultats, le ministre, après avoir examiné l'ensemble de l'opération dans toute la France, déterminera le minimum de points indispensable pour l'admission à l'examen oral. Ce chiffre sera publié au *Journal officiel*, et les préfets feront parvenir des lettres individuelles de convocation.

Les examens sont publics. La durée de l'interrogation est d'une demi-heure: quinze minutes pour les matières de l'enseignement primaire, quinze autres minutes pour les connaissances professionnelles.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Conseil Municipal de Roubaix

SESSION DE MAI 1881

Séance du 13 mai 1881

Présidence de M. FLIPO, adjoint au Maire.

Etaient présents: MM. Roussel, Vienne, adjoints; Lacquement, Renaux, Bourgeois Legrand. Briet, d'Halluin, Moreau, Lemaire, Tiberghien, Destombes, Willem, Caudrelier, Spel, Bonne, Debuisne, Vaissier, Carette, Dégremont, Trannoy et Bonnel.

Absents: MM. Léon Allart, Morel, Ryo, Godefroy, Lepercq et Delétoile.

Le Conseil nomme: MM. Emile Leconte-Screpel et Charles Dubar, membres du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne en remplacement de MM. Paul et Alfred Bourbier, démissionnaires.

Renvoie à l'examen de la commission de l'assistance publique, laquelle commission sera composée de MM Vienne, Bonne, Lacquement, Willem et Lemaire, les propositions de laïcisation du personnel des hôpitaux et du Bureau de Bienfaisance de cette ville et la création de bureau de distribution de secours dans les quartiers éloignés du centre.

Sur le rapport de la commission des finances, vote un crédit de 2,600 francs, nécessaire pour la création d'un cours préparatoire à l'Institut Turgot.

Sur le rapport de la commission des travaux.

Autorise M. Morel à établir une voie ferrée sur le boulevard d'Halluin, ainsi que sur les quais de Dunkerque et de Gand à l'effet de relier son usine avec la gare du Nord:

Décide: 1° que l'alignement demandé par M. Holden sur l'avenue au territoire de Croix lui sera accordé immédiatement; fixe à 20 francs le mètre carré les terrains qu'il y aurait lieu de rétrocéder; 2° qu'il y a lieu de refuser la propriété des plantations et des kiosques érigés par M. Holden, par tolérance de l'Administration, sur les terrains libres que la ville possède sur la commune de Croix; 3° qu'il y a lieu d'affirmer la propriété de la Ville sur le sol des jardins ainsi établis, au moyen d'un bail régulier, passé au profit de M. Holden, soit de la commune de Croix, contre un loyer annuel basé sur le prix d'un franc l'are.

Qu'il y a lieu de procéder à la location des terrains non utilisés pour la promenade publique, au moyen d'une adjudication publique; qu'en ce qui concerne les buvettes des jardins, leur construction leur entretien et leur exploitation seront concédés par adjudication, pour une durée de cinq années, en stipulant à l'art. 4 du cahier des charges la reprise facultative des pavillons à dire d'experts, déduction faite des frais estimés pour l'enlèvement.

Autorise l'administration à faire l'acquisition de 50 nouveaux candélabres en fonte pour servir à l'éclairage du boulevard d'Halluin, des quais de Dunkerque et de Gand.

Homologue les procès-verbaux constatant la réception définitive des travaux de pavage des rues Daubenton, Charles-Quint et du boulevard de Strasbourg.

Autorise la retrocession d'un terrain, excédant la largeur de la voie publique, rue Darbo.

Adopte le projet de plan d'alignement de la rue Stéphenson et celui du chemin dit de la Maquellerie.

Le projet de pavage de la rue de la Gaîté.

Sur le rapport de la commission des Ecoles:

Décide qu'à l'avenir toute école primaire de la ville sera dirigée par un maître muni de son brevet complet. Les maîtres-adjoints, sans exception, devront posséder le brevet simple; Outre les matières comprises au programme officiel, il sera fait, dans chaque école, des cours destinés à préparer les enfants à l'enseignement professionnel spécial à la ville de Roubaix.

Cette décision sera applicable aux écoles primaires de filles, ainsi qu'aux maîtresses des salles d'asiles quant au brevet spécial qui les concerne; et charge l'administration de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application progressive de cette indispensable mesure.

Vote un crédit de 300 fr. pour le traitement du professeur de gymnastique de l'institut Turgot.

Renvoie à l'examen des commissions ci-après.

ÉCOLES ET FINANCES

La proposition de créer à l'Institut Turgot un cours d'adultes d'enseignement primaire supérieur. Ce cours serait confié aux professeurs de l'Institut et aurait lieu, à partir du 1er octobre 1881, de 8 à 10 heures du soir, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine.

FINANCES

La lettre par laquelle le sieur C. Seney, ancien garçon de bureau à la Mairie, sollicite une pension de retraite.

La demande d'une demi-bourse à l'Institut des jeunes aveugles de Lille, formée en faveur du jeune Louis J.-B. Dubois.

Les rapports suivants présentés par la commission de travaux concernant:

Le projet de classement et de redressement d'une partie du chemin de Lincelles à Bondues;

Le redressement du passage à niveau reliant les boulevards d'Halluin et d'Armentières;

L'installation des voies de raccordement à l'usage du conditionnement, des magasins généraux et de l'usine Morel.

Le projet de classement d'une partie de la rue comprise entre la rue Beaurewart et la rue du Tilleul, de mise en état de viabilité de la partie comprise entre la rue Decrême et la rue du Tilleul.

Les demandes de crédits de 2766 fr.60 c. pour le payement des terrains incorporés à la voie publique par suite d'alignement et de 1500 fr. pour les travaux de pavage du chemin vicinal numéro 16.

Les projets de pavage dans la partie de la rue Lacroix, comprise entre l'extrémité de l'Abattoir et la place d'Audenarde.

De construction d'un acqueduc et d'une chaussée pavée dans la partie de la rue de la Vigne, comprise entre le boulevard de Strasbourg et le canal de Roubaix.

D'établissement d'un portique abri à l'entré du cimetière.

Les demandes de subvention formées par les sociétés chorales l'*Union des Travailleurs* et les *Mélomanes Roubaisiens*.

TRAVAUX ET FINANCES

Le projet de construction d'un acqueduc central dans une partie de la rue des Arts.

Les offres à faire à un propriétaire d'une parcelle de terrain à incorporer à la voie publique par suite d'alignement.

La demande de classement de 3 rues à ouvrir par la Société Charvet.

La demande de construction d'un acqueduc central partant de la rue d'Italie au chemin de la Maquellerie.

L'examen de la proposition relative à l'élargissement de la ruelle Wibaux.

Invite l'administration à reprendre immédiatement sur le cimetière communal les terrains actuellement inoccupés et concédes irrégulièrement à des communautés religieuses nouvellement installées à Roubaix.

Renvoie à la prochaine séance la discussion des rapports relatifs à la création de l'Ecole de l'Art industriel dans la ville de Roubaix.

Le Secrétaire,
BRIET.

D'après les nouveaux règlements scolaires, les instituteurs ne doivent admettre dans les écoles que les enfants munis d'un certificat de vaccination. On s'est demandé si les certificats de ce genre pouvaient être rédigés sur papier non timbré.

Nous apprenons que l'administration des finances, consultée sur ce point, s'est prononcée pour l'affirmative.

Elle considère, avec juste raison d'ailleurs, que les certificats dont il s'agit, étant exigés par l'autorité, constituent des actes d'administration publique et de police générale exemptés de la formalité du timbre par l'article 16 de la loi du 13 brumaire an VII. Toutefois, et afin de bien préciser le caractère de ces certificats, on devra avoir soin d'y indiquer qu'ils sont fournis dans le but de satisfaire aux prescriptions du règlement scolaire.

VOTE DES DÉPUTÉS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, dans le scrutin sur le contre-projet de M. Labuze, au projet de portant modification de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée.

Ce contre-projet supprime toutes les dispenses actuellement autorisées par la loi et applique le droit commun aux instituteurs, séminaristes, volontaires d'un an, etc.

NORD. — Ont voté pour: MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Trystram.

Ont voté contre: MM, Bergerot, Brame, Debuchy, de la Grange, Louis Legrand, de Marcère, Mention, Plichon, des Rotours, Screpel, Telliez Béthune.

Tous les députés du Pas-de-Calais, ont voté contre à l'exception de M. Devaux, absent par congé.

La Chambre n'a pas adopté.

Un pick-pocket, a *extrait* délicatement une soixantaine de francs de la poche de M. Pierre Dedack, marchand de volailles installé sur la grand'place de Roubaix.

Cet adroit filou est resté inconnu.

Le nommé Rousseau, Emmanuel, journalier, né à Ellezelle (Belgique), a été arrêté hier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Il sera conduit à Lille mercredi et mis à la disposition du procureur de la République.

Un marchand de comestibles de la rue St-Jacques, à Tourcoing, nommé Jean-Baptiste Desvenain, s'est suicidé ce matin vers 6 heures.

Il s'est coupé la gorge avec un rasoir, en présence de deux de ses enfants, qui ont appelé à l'aide, mais trop tard.

Desvenain était âgé de 40 ans. Il laisse une veuve et 6 enfants encore très jeunes.

Une foule énorme a stationné pendant toute la matinée devant la maison.

Voici le programme du congrès eucharistique qui se tiendra à Lille les 28, 29 et 30 juin 1881:

1re SECTION — *Adoration et réparation.*

Confréries du Très-Saint Sacrement et associations diverses. — Adorations diurnes et nocturnes. — Visites au Très-Sacrements. — Moyens d'avoir partont l'adoration vraiment perpétuelle. — Communion fréquente. — Messes et communions réparatrices. — Réparation des blasphèmes et des profanations.

2e SECTION. — *Culte. — hommages extérieurs — œuvres diverses.*

Processions dans les églises et au dehors. — Pèlertnages eucharistiques. — Soin des autels. — Saint-Viatique. — Œuvres de première communion: catéchismes, retraites, moyens de persévérance, etc. — Dévotion au Sacré-Cœur. — Rapports de la dévotion à la Sainte-Vierge avec le culte eucharistique: conséquences pratiques pour les confréries de la Sainte-Vierge. — Le Très-Saint Sacrement et les œuvres catholiques. — Le Très-Saint Sacrement et les sociétés chrétiennes. — Influence du culte du Très-Saint Sacrement sur l'art chrétien. — Comptes rendus de la situation des œuvres du Très-Saint Sacrement dans les diverses contrées.

3e SECTION. — *Propagande et relations.*

Défense du T.-S. Sacrement contre les attaques de l'erreur et de l'impiété. — Revues eucharistiques. — Bibliothèques eucharistiques. — Prédications. — Propagation de la bulle *Graves et diuturnæ* de S. S. Clément VIII, instituant l'Adoration perpétuelle. — Brochures de propagande. — Imagerie. — Relations.

Hier soir, sur la place de Lille, une foule de curieux examinaient avec intérêt une locomotive des tramways, d'un modèle absolument nouveau.

Elle va, dit-on, être mise à l'essai, aussitôt que cet essai aura été autorisé.

C'est une machine à foyer, ressemblant à distance à une voiture tapissière, dont les roues seraient fort basses. Elle a une grande puissance de pression de vapeur et elle est destinée à faire de longs parcours sur routes.

LES TRAMWAYS DU NORD

La Compagnie des tramways vient de recevoir et de faire remiser en son dépôt de la rue de la Justice, à Lille, le matériel spécial pour le service des messageries de Lille à Roubaix.

Ce materiel comprend des fourgons pour le transport et des camions à factage.

Parmi ces derniers s'en trouve un fort curieux et qui a figuré à l'exposition de Bruxelles, où son inventeur, M. le comte de Lamarre, a obtenu une médaille d'argent.

Cet ingénieux véhicule peut à volonté rouler sur rails ou sur route ordinaire.

Les roues sont doublées de disques qui, faisant saillie, s'engagent dans les rails forment ainsi des roues propres au service des voies ferrées.

Ces disques ou boudins sont mobiles, et pour circuler sur les routes non ferrées ils sont relevés au moyen d'une vis sans fin agissant sur un engrenage que l'on fait mouvoir à la main.

Le timon se démontant, permet de faire traîner le camion tantôt par des chevaux tantôt par une locomotive; dans ce dernier cas, un verrou-arrêt entrant dans le rond d'avant-train, rend celui-ci immobile.

Ce système est en usage sur les lignes de tramways de Versailles, et il permet aux conducteurs de contourner des obstacles qui entravent les voies.

En effet, la voiture voyage sur rails, la voie est barrée accidentellement: le conducteur lève le verrou-arrêt et rend ainsi son avant-train et son timon mobiles; il tourne la vis sans fin pour faire monter les boudins, puis faisant appuyer ses chevaux, quitte le chemin ferré, contourne l'obstacle et quelques mètres plus loin se remet sur les rails, baisse le verrou-arrêt, fait descendre ses boudins, et la voiture est redevenue *car*.

La compagnie n'attend plus, pour commencer le service des messageries, que l'homologation du tarif, déjà voté par les conseils municipaux.

La réception se fera, à Roubaix, rue de Lannoy, 105; il y a là un local qui comprend bureaux, cour et remises, et qui forme en quelque sorte une succursale au bureau principal déjà établi sur la Grande-Place de Roubaix.

A Lille, les paquets seront reçus au bureau de la rue des Débris-Saint-Etienne et dans tous les kiosques.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de lui faire connaître le personnel et le matériel des tramways du Nord.

Le personnel comprend:

1 Directeur.
1 Chef des dépôts.
3 Sous-chefs de dépôts.
1 Chef de la comptabilité.
15 Employés-comptables.
1 Contrôleur principal.
7 Contrôleurs.
65 Conducteurs.
65 Cochers.
12 Chefs de stations.
50 Palfreniers.
1 Chef d'atelier.
25 Ouvriers; auxquels il faut ajouter pour le service à vapeur:
1 Ingénieur.
1 Chef de traction.
1 Conducteur.
20 Mécaniciens.
25 Ouvriers ajusteurs et autres; soit en tout:

295 Personnes.

Les écuries contiennent:

Rue Auber (Vauban)	250	chevaux
Rue de la Justice	200	»
A Fives	50	»
Total:	500	»

Le matériel comprend:

80 voitures ou cars, 14 machines à vapeur, dont 12 seront incessamment remplacées par 16 du dernier modèle, ce qui portera leur nombre à 18, et 3 omnibus pour le service des correspondances de Marcq au pont de Marcq et de Canteleu à Lomme.

Ce matériel est accompagné de pièces de rechange en quantité suffisante pour assurer le service pendant quatre ans.

Les greniers contiennent une moyenne habituelle de 400,000 kilos de grains et 250,000 kilos de fourrages.

Ajoutons que tous les bâtiments, bureaux, ateliers, écuries, selleries, remises, greniers et magasins sont tenus avec un ordre et une régularité remarquables, tout y est rangé symétriquement, coquettement même, et cette organisation fait le plus grand honneur au directeur, M. Muller, qui l'a établie, ainsi qu'à son intelligent personnel.

Cours public de physique

Mardi 17 mai à 8 heures du soir

Rue du Collège

Eclairage électrique par le régulateur Serrin, par la lampe différentielle de Siemens, par la bougie JablochKoff et par la lampe-soleil. Considérations industrielles, économiques et hygiéniques qui se rattachent à cet éclairage. Expériences avec plusieurs espèces de lampes, pour éclairage d'ateliers et pour éclairage de cercles, cafés, magasins.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BIENCOURT-ROBERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe BIENCOURT, fondé de pouvoirs de la Société anonyme de Croix, pieusement décédé à Croix, le 14 mai 1881, dans sa 70e année, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 17 courant, à 10 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 18, à 11 heures, en l'église de Croix.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré le lundi 20 juin 1881, à 11 heures, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille VERMARCKE-DISDAL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Philomène DISDAL, décédée à Roubaix, le 15 mai 1881, à l'âge de 36 ans et 7 mois sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 12 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin de la Maquellerie, maisons Lepers.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 17 mai 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Jean-Baptiste-Gustave SCREPEL, époux de Dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 14 mai 1880, à l'âge de quarante ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire